



VINÇOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**
Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be
Personne à contacter : Vincent EYMARD

- Nos coordonnées
Rapport N° : GEM / 19 / 70020776 / 00 / FR / 000
Réf. client :
Réf. contrat :

Lenglez
Domaine du Bois Gilet,44
5300 Vezin

- Vos coordonnées
Ref. :

- Données d'intervention
Lieu : Vezin
Date : 14/06/2011
Effectuée par : Loïc Legros

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Lenglez Prénom :
Adresse : Domaine du Bois Gilet,44 CP: 5300 Commune : Vezin
Tél : 081589266

- **Propriétaire ou gestionnaire**
idem
- **Responsable de l'exécution du travail**
Nom : Indéterminé Prénom :
- **Type de local**
Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante n'est pas conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le Jacte+18mois.(*).

(*). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : / Ohm
- Isolement général : / MOhm

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
Compteur kWh n° : 5658658
Index jour : 145960
Protection branchement : 25 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de : 230 V
Courant nominal maximum : 25 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type : /
Câble d'alimentation du tableau principal - section : N.V mm²
Type de prise de terre : Indéterminé

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général : /
Nombre de tableaux : 1
Nombre de circuits terminaux : 5
Schéma(s) unifilaire(s) : 5 circuits mono 10,16 et 20A en fusibles auto et mini-jump

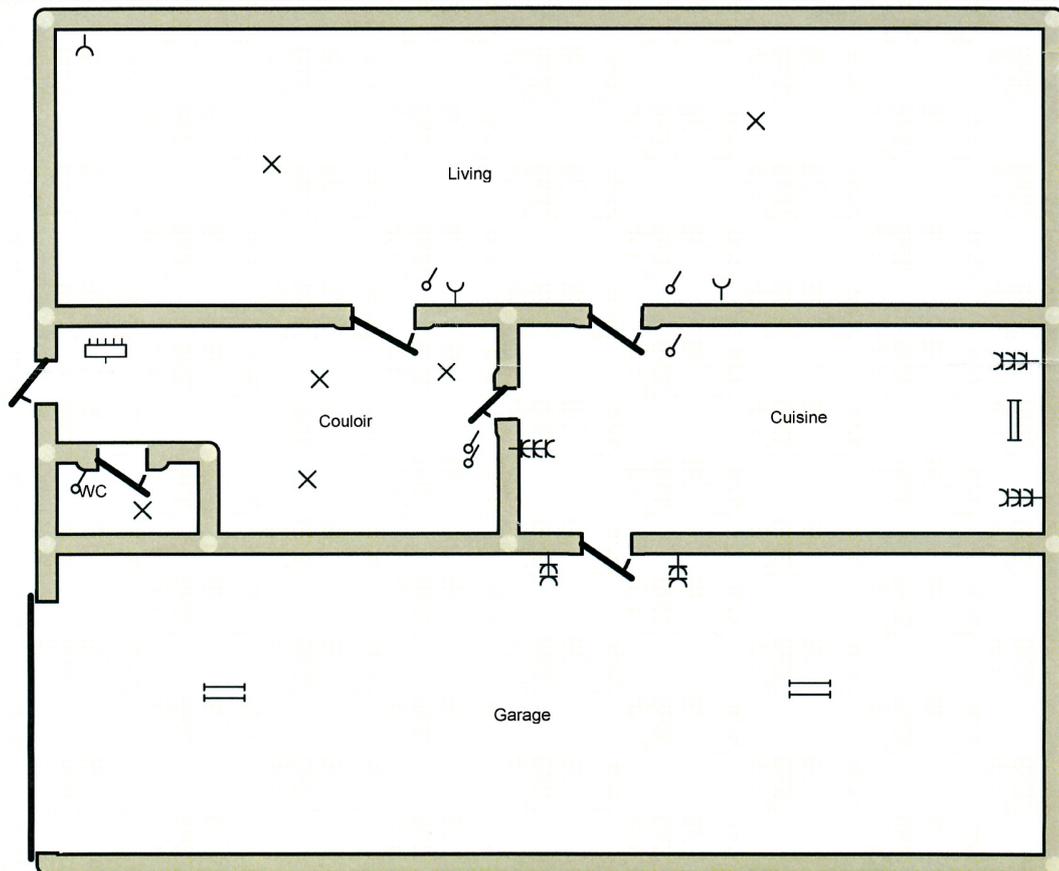
INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-I-1201 Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (art. 68 à 71 du RGIE).
R-I-1203 La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (art. 86.07 du RGIE).
R-I-1301 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (art. 72, 78.05 du RGIE).
R-I-1401 Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (art. 86.07 du RGIE).
R-I-1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (art. 16, 268-269 du RGIE).
R-I-1502 Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (art. 269 du RGIE).
R-I-1061 La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
R-I-1062 Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.
R-I-1708 Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (art. 116, 117, 118 du RGIE).
R-I-1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE).
R-I-F Rendre le coffret compteur accessible (plus toutes éventuelles infractions à l'intérieur de celui-ci)
R-I-F Grenier non visité
R-I-F Eliminer prises de courant avec broche "PE" latérale, à remplacer par prises de courant avec broche "PE" centrale (cuisine et garage)
R-I-F Electricité dans le volume "2" de la salle de bains
R-I-F Mesure d'isolement non réalisée
R-I-F Continuités de terre non testées (pas de bornier ni de sectionneur de terre)
R-I-F Sections non visibles
R-I-1819 L'utilisation de dispositifs fiche(s)/ prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s) (art. 240 du RGIE).
R-O-F Vu la présence de meubles et l'absence de schémas électrique, cette liste d'infractions peut s'avérer incomplète
R-O-F Si machine à laver, séchoir, lave-vaisselle, prévoir une ligne séparée pour chacun des appareils sur diff 30mA

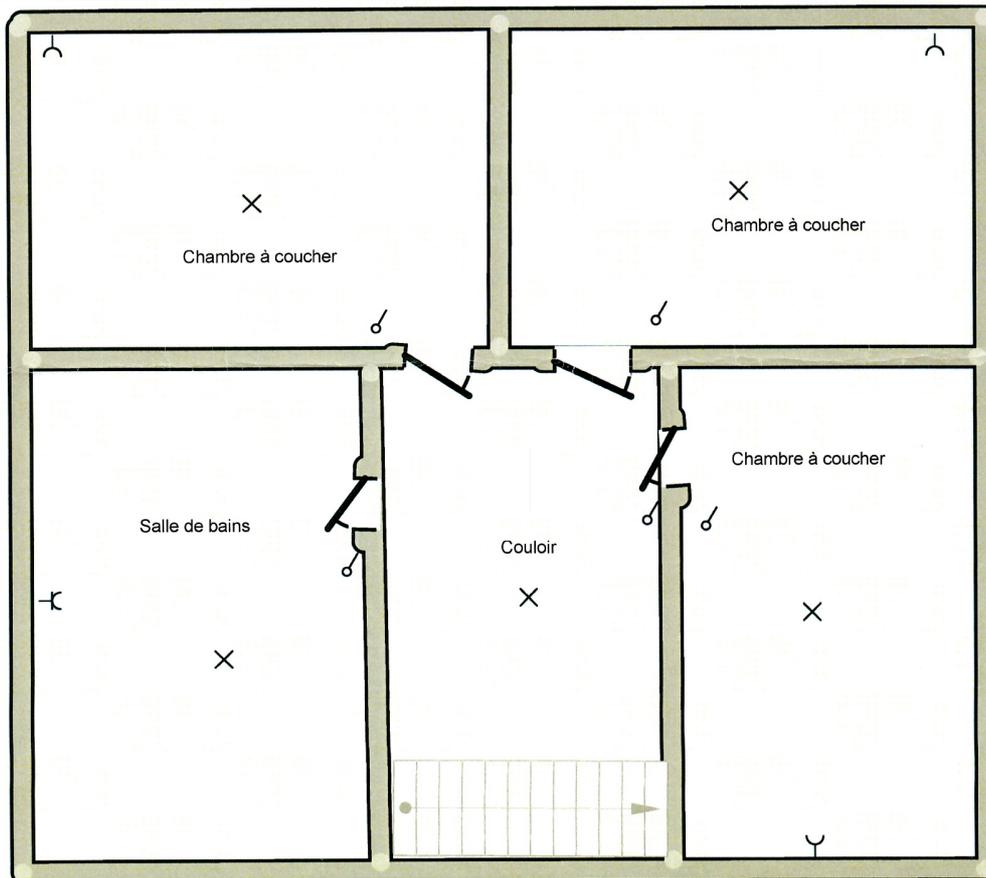
AUTRE(S) ANNEXE(S)



Organisme Agréé
 Vinçotte Certigo V.Z.I.V.
Agent-Visiteur
 Legros Loïc, 3961

Lieu de l'installation électrique
 Lenglez
 Domaine du Bois Gilet 44
 5300 Vezin
 Tél.: 081589266 GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 1/2
Schéma de position
 Date: 29/06/2011
 2 x 230V ~ 50Hz



Organisme Agréé
 Vinçotte Certigo V.Z.W.
Agent-Visiteur
 Legros Loïc, 3961

Lieu de l'installation électrique
 Lenglez
 Domaine du Bois Gilet 44
 5300 Vezin
 Tél.: 081589266 GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 2/2
Schéma de position
 Date: 29/08/2011
 2 x 230V ~ 50Hz



